

GUIDE DE RECHERCHE DE STAGE C.A.P. « AEPE » en apprentissage

Le CAP (AEPE) à la MFR associe des temps scolaires et des temps professionnels.

Les périodes de formation professionnelle en apprentissage sont des phases déterminantes car elles contribuent à développer les capacités **D'AUTONOMIE** et de responsabilité du futur professionnel. Elles permettent aussi pendant les temps à la MFR d'échanger sur différentes expériences vécues en entreprise.

Les Objectifs:

- ✚ **Appréhender concrètement l'organisation** des établissements et des services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers ;
- ✚ **Apprendre à travailler en situation réelle**, en présence d'enfants, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- ✚ **S'insérer dans une équipe de professionnels ;**
- ✚ **Mettre en œuvre ou acquérir des compétences** définies dans le référentiel du diplôme, sous la responsabilité d'une personne qualifiée.
- ✚ **Acquérir des expériences professionnelles variées afin de se préparer à l'examen**

Les types d'entreprise pour le contrat d'apprentissage en petite enfance: 2 cas possibles

1. le contrat est signé dans une école maternelle :

- **14 semaines minimum (35 heures par semaine)** en Ecole Maternelle
- **2 semaines** dans une structure petite enfance : enfants de moins de 3 ans (micro-crèche, multi accueil, crèche parentale...).

2. le contrat est signé dans un EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants 0 à 3 ans) 14 semaines en entreprise (35 heures par semaine).

La recherche du contrat d'apprentissage dans le cadre de la formation CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance » **est du ressort de l'apprenti** néanmoins l'équipe pédagogique se réserve le droit de valider ou non le contrat d'apprentissage proposé selon son adéquation avec les exigences professionnelles de la formation.

Elle peut également communiquer, si besoin, des adresses de structures accueillant régulièrement des apprentis.

ACTIVITES en entreprise

École Maternelle

OBJECTIFS DU STAGE :

- ✚ S'insérer dans une équipe de travail et déterminer les limites de sa fonction.
- ✚ Mettre en application des techniques professionnelles en respectant les règles d'hygiène, de confort, de sécurité, d'économie et d'ergonomie.
- ✚ Acquérir des techniques professionnelles complémentaires.
- ✚ Traiter des informations à caractère professionnel.
- ✚ Auto - évaluer la qualité de son travail.

Liste des activités pouvant être réalisées sous la responsabilité du Maître d'apprentissage

SOINS D'HYGIÈNE CORPORELLE ET DE CONFORT DE L'ENFANT

- ✚ Aider à l'apprentissage du déshabillage, de l'habillage.
- ✚ Installer les enfants pour la sieste et aider à la surveillance.
- ✚ Aider au coucher et au lever.
- ✚ Participer aux premiers soins sur une plaie simple.
- ✚ Participer à l'apprentissage de la propreté (passage aux toilettes, lavage des mains, du visage).
- ✚ Aider au change et à la toilette d'un enfant souillé.

DEVELOPPEMENT ET SOCIALISATION DE L'ENFANT

- ✚ Assurer l'accueil individualisé de l'enfant.
- ✚ Assister les enseignants pour les activités scolaires.
- ✚ Proposer et animer des activités pendant le temps périscolaire.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES D'ACTIVITES

- ✚ Préparer le matériel.
- ✚ Installer les enfants pour un atelier.

SERVICE DES REPAS ET DES COLLATIONS

- ✚ Préparer le goûter collectif avec les enfants.
- ✚ Aider à la prise de repas au restaurant scolaire.
- ✚ Servir et desservir les repas, les goûters.

ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS

- ✚ Remettre en état les locaux après une activité, le goûter ou le repas.
- ✚ Entretenir et ranger le linge de l'école.
- ✚ Effectuer le nettoyage et la désinfection des jouets, de la literie...
- ✚ Entretenir les locaux et les équipements (salle de classe, sanitaires, vaisselle...).

La liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par les professionnels de l'entreprise. De même certaines activités ne pourront être réalisées dans certaines entreprises.

ACTIVITES en entreprise

Multi-accueil/Crèche/Micro-crèche

OBJECTIFS DU STAGE :

- ✚ S'insérer dans une équipe de travail et déterminer les limites de sa fonction.
- ✚ Mettre en application des techniques professionnelles en respectant les règles d'hygiène, de confort, de sécurité, d'économie et d'ergonomie.
- ✚ Acquérir des techniques professionnelles complémentaires.
- ✚ Traiter des informations à caractère professionnel.
- ✚ Auto - évaluer la qualité de son travail.

Liste des activités pouvant être réalisées sous la responsabilité du Maître d'apprentissage

SOINS D'HYGIÈNE CORPORELLE ET DE CONFORT DE L'ENFANT

- ✚ Effectuer des changes.
- ✚ Réaliser l'habillage et le déshabillage des enfants.
- ✚ Installer les enfants pour la sieste.
- ✚ Aider au développement moteur (marche, position assise...).
- ✚ Participer à l'apprentissage de la propreté (passage aux toilettes, lavage des mains, du visage).

DEVELOPPEMENT ET SOCIALISATION DE L'ENFANT

- ✚ Assurer l'accueil individualisé de l'enfant.
- ✚ Animer des activités (peinture, gommettes, pâte à modeler, marionnettes, lecture, comptines...).
- ✚ Participer aux activités de psychomotricité.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES D'ACTIVITES

- ✚ Préparer des activités.
- ✚ Installer les enfants pour une activité.

SERVICE DES REPAS ET DES COLLATIONS

- ✚ Préparer des repas adaptés à l'enfant.
- ✚ Préparer des biberons de lait sec.
- ✚ Aider à la prise des repas.
- ✚ Servir et desservir les repas, les goûters.

ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS

- ✚ Remettre en état les locaux après une activité, le goûter ou le repas.
- ✚ Entretenir le linge de la crèche.
- ✚ Réaliser la désinfection des biberons.
- ✚ Réaliser la désinfection des jouets, des matelas.
- ✚ Entretenir des locaux et des équipements (lit de bébé, dortoir, parc des bébés, sanitaires, salle de bains, salle de jeux, sol...).

La liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par les professionnels de l'entreprise. De même certaines activités ne pourront être réalisées dans certaines entreprises.